

Commune de
Brécé

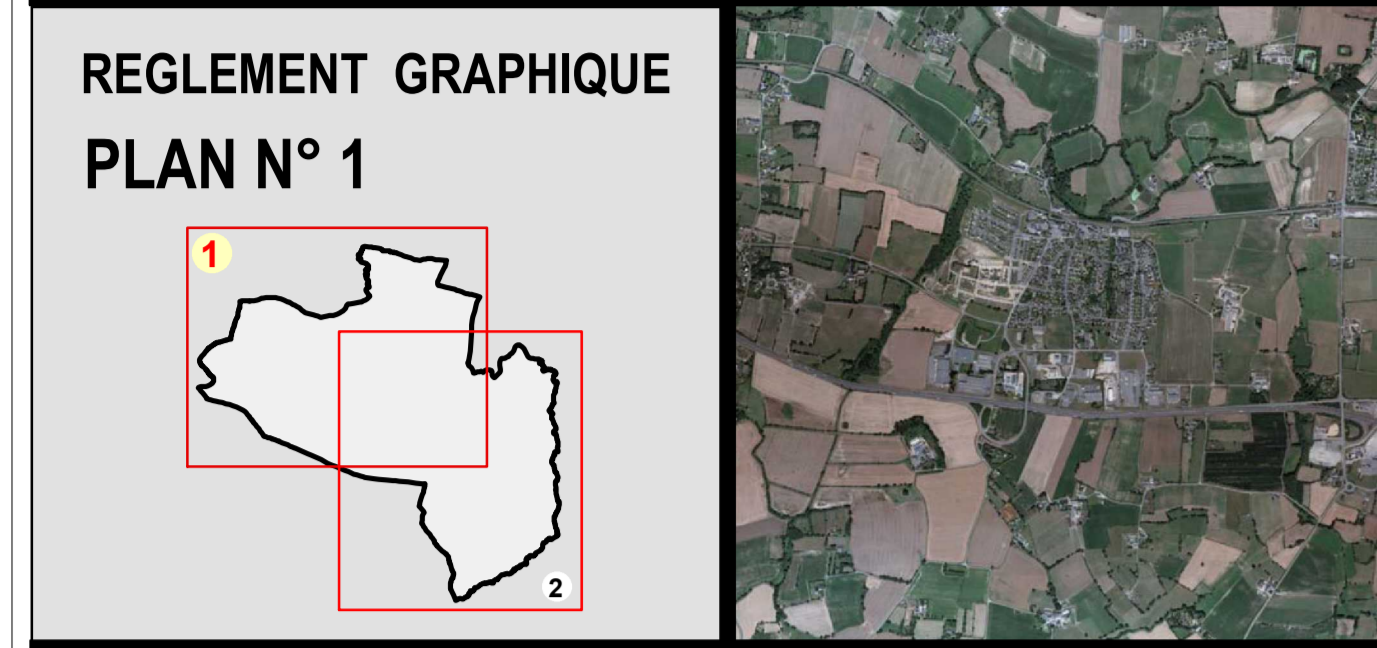
Plan Local d'Urbanisme

Règlement
Graphique
Plans de zonage



Révision approuvée par DCM du 27/06/2013

Plan Local d'Urbanisme



Révision approuvée par DCM du 27/06/2013

Echelle : 1 / 2500

Juin 2013



Limite communale

Règles relatives à l'ordonnancement et la constructibilité

Limite et nom de zone

Marge de recul (L.111-1-4)

Marge de recul

Dispositions relatives aux espaces verts et au patrimoine

Espace boisé classé à protéger ou à créer

Élément de paysage (L.123-1-5-7°)

Plantation à conserver ou à réaliser

Patrimoine bâti d'intérêt local (L.123-1-5-7°)

Chemin piéton/cycle à conserver

Principe de chemin piéton/cycle à créer

Servitudes particulières

Emplacement réservé (L.123-1-6)
(chemin piéton/cycle)

Voie broyante de type catégorie 1


Voie broyante de type catégorie 2

Secteur de constructibilité limitée (L.123-2-a)

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)

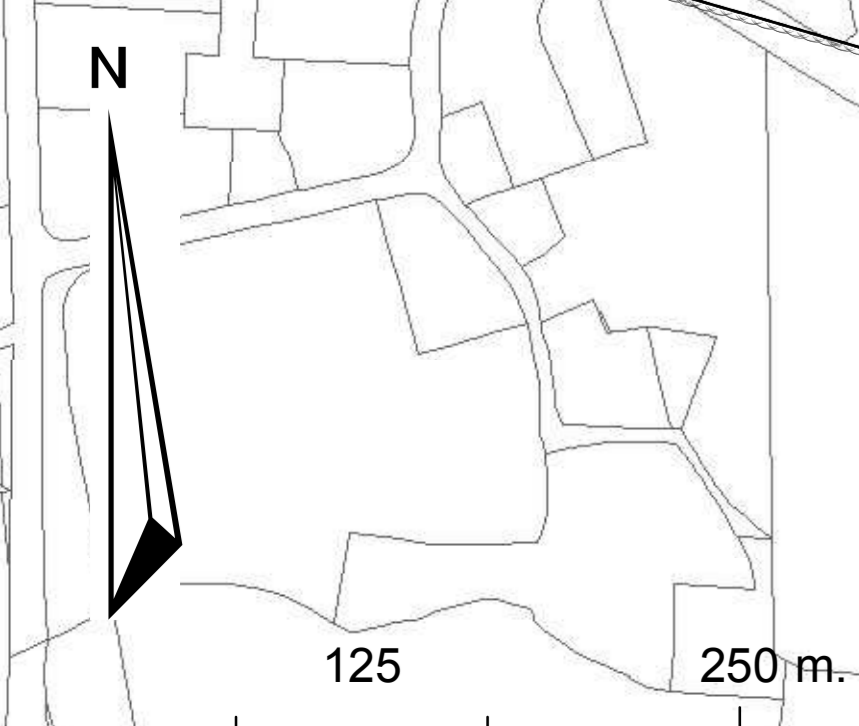
Zone humide

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (R123-12-2°)



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

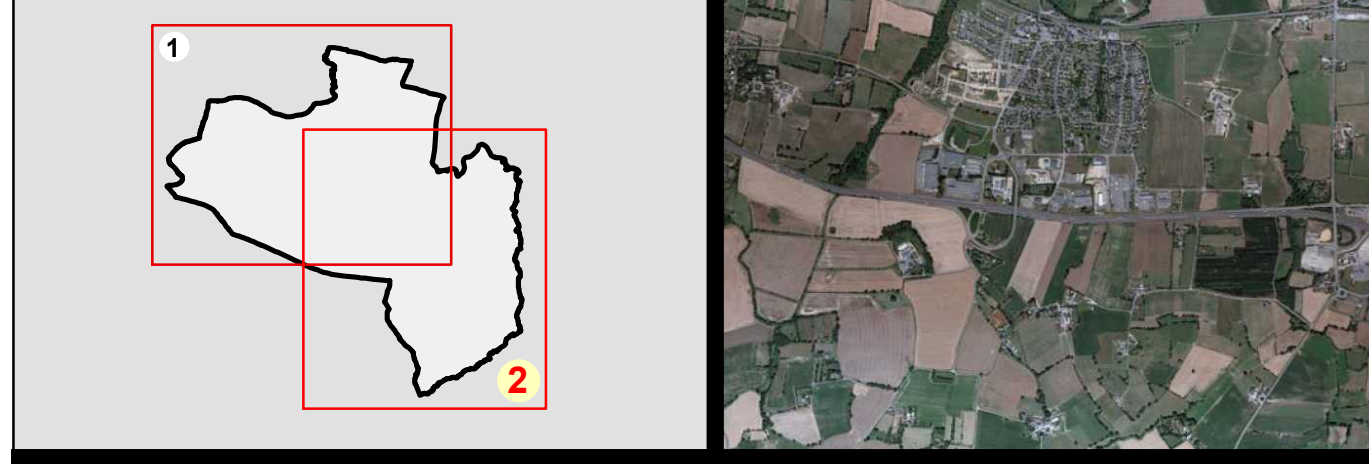
N° de référence du Plan	NATURE	Localisation	Surface Emprise	Bénéficiaire
VOIRIE / ESPACE PUBLIC				
30	Élargissement aux abords du pont ferroviaire	rue de la Gare	355 m ²	Commune
31	Réalisation stationnement et accès au cimetière	Est cimetière	2464 m ²	Commune
LIAISONS PIETONS-CYCLES				
40	Liaison vers la Gare de Servon sur Vilaine	Nord de la Voie Départementale n°286		Commune
41	Liaison ZAC du Vallon / Petite Touche			Commune





Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN N° 2




Révision approuvée par DCM du 27/06/2013

Echelle : 1 / 2500

Jun 2013



DDOUC/CEP Service Etudes Urbaines



--- Limite communale ---

Règles relatives à l'ordonnancement et la constructibilité

UD Limite et nom de zone

--- Marge de recul (L.111-1-4)

--- Marge de recul

Servitudes particulières

42 Emplacement réservé (L.123-1-8)
(chemin piéton cycle)

Voie bruyante de type catégorie 1

Voie bruyante de type catégorie 2

Secteur de constructibilité limitée (L.123-2-a)

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)

Zone humide

Dispositions relatives aux espaces verts et au patrimoine

Espace boisé classé à protéger ou à créer

Élément de paysage (L.123-1-5-7°)

Plantation à conserver ou à réaliser

Patrimoine bâti d'intérêt local (L.123-1-5-7°)

Chemin piéton/cycle à conserver

Principe de chemin piéton/cycle à créer

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (R123-12-2°)

Périmètre sanitaire d'une exploitation agricole à titre indicatif (100 m)

--- LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES ---

N° de référence du Plan	NATURE	Localisation	Surface Emprise	Bénéficiaire
VOIRIE / ESPACE PUBLIC				
30	Élargissement aux abords du pont ferroviaire	rue de la Gare	355 m ²	Commune
31	Réalisation stationnement et accès au cimetière	Estomère	2464 m ²	Commune
... LIAISONS PIETONS-CYCLES ...				
40	Liaison vers la Gare de Servon sur Vilaine	Nord de la Voie Départementale n°296		Commune
41	Liaison ZAC du Vallon / Petite Touche			Commune

